

SDEG 16

308, rue de Basseau
16021 ANGOULEME Cedex
Téléphone : 05 45 67 35 00
Télécopie : 05 45 67 35 20
E-mail : sdeg16@sdeg16.fr
Site internet : www.sdeg16.fr



**Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz
de la Charente**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
n° 2020279CS0201**

Comité Syndical du 5 octobre 2020

**Date de convocation : 25 septembre 2020
Date d'affichage : 6 octobre 2020**

OBJET : Election du Président du SDEG 16.

L'an deux mille vingt, le cinq du mois d'octobre à 8 heures 30, le Comité Syndical s'est réuni à l'Amphithéâtre du Lycée Agricole de l'Oisellerie, 40, allée de l'Oisellerie à La Couronne, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOLVIN, Président.

Secrétaire : Monsieur Dominique SOUCHAUD, délégué titulaire du Secteur Intercommunal d'Energies n°7 de Cognac, est désigné secrétaire de séance.

Nombre total de délégués :	74
Quorum :	38
Nombre de délégués présents au moment du vote :	68
Nombre de procurations au moment du vote :	1

En application de l'article 16.3 des statuts du SDEG 16, la séance s'effectue sous la présidence du Président sortant, Monsieur Jean-Michel BOLVIN.

Le Président expose tout d'abord le protocole retenu pour la Covid-19.

La réunion a été fixée à 8h30 pour éviter les croisements avec les élèves qui commencent, le lundi, à 9h.

Les mesures sanitaires prévues sont suivantes :

1. Distribution de gel aux délégués par une collaboratrice du SDEG 16, dès l'entrée du bâtiment
2. Port du masque obligatoire (nous aurons un stock en cas d'oubli)
3. Gel hydroalcoolique à plusieurs endroits dans la salle
4. 1 siège sur 2 est condamné
5. 1 rangée sur 2 est condamnée
6. Distribution à chaque délégué de crayon pour les opérations de vote et signature des registres
7. Distribution des documents avec des gants
8. Désinfection du micro après chaque utilisation
9. Aucun cocktail ne sera organisé après la réunion
10. De plus, pour éviter les flux et croisements des délégués dans la salle, lors des opérations de vote, à l'appel de leur nom, l'urne et la feuille d'émargement seront apportées à chaque délégué par deux collaborateurs du SDEG 16 qui emprunteront la rangée de siège condamnée.
11. L'amphithéâtre étant partagé en deux, deux urnes et deux feuilles d'émargement seront ainsi mises à disposition.

Monsieur Jean-Michel BOLVIN informe l'assemblée qu'il est candidat à la présidence du SDEG 16 et que, par déontologie, il propose au Comité Syndical qui l'accepte, que Monsieur Jean-Pierre COMPAIN, 2^{ème} Vice-Président sortant, préside la séance pendant l'élection du Président.

Monsieur Jean-Pierre COMPAIN prend la présidence et rappelle que Monsieur Jean-Michel BOLVIN est candidat à la présidence du SDEG 16.

Monsieur Jean-Pierre COMPAIN demande s'il y a d'autres candidats.

Il n'y a aucun autre candidat.

Monsieur Jean-Pierre COMPAIN propose que Monsieur Jean-Michel BOLVIN expose ses motivations.

Monsieur BOLVIN se présente et expose les raisons de sa candidature.

Monsieur Jean-Pierre COMPAIN demande s'il y a des questions. Aucune question n'est posée.

Monsieur Jean-Pierre COMPAIN demande à Madame Laure GAUTHIER, Directrice Générale des Services du SDEG 16, de rappeler les règles qui s'appliquent pour cette élection.

Madame Laure GAUTHIER indique les stipulations des statuts du SDEG 16 en la matière.

Des bulletins de vote et des enveloppes sont distribués aux délégués.

Il est ensuite procédé aux opérations de vote à bulletin secret.

A l'appel de leur nom et des procurations, chaque délégué vote dans une urne transparente et signe la feuille d'émargement.

Madame Nicole ROY et Monsieur Jean-François DUVERGNE sont désignés comme scrutateurs.

Après avoir compté les enveloppes contenant les bulletins, Monsieur Dominique SOUCHAUD, secrétaire de séance, procède, à haute voix, au dépouillement.

A l'issue de celui-ci, le Président de séance annonce les résultats :

- Nombre d'inscrits : **74**
- Nombre de votants : **69**
- Bulletin abstention : **1**
- Bulletins blancs : **5**
- Suffrages exprimés : **63**
- Majorité absolue : **32**

Obtient :

- Monsieur Jean-Michel BOLVIN : **63 voix.**

Monsieur Jean-Pierre COMPAIN, Président de séance, déclare **Monsieur Jean-Michel BOLVIN élu Président du SDEG 16**, au premier tour de scrutin, à la majorité absolue.

A l'issue de la proclamation des résultats, le Président de séance cède la présidence à Monsieur Jean-Michel BOLVIN, nouveau Président du SDEG 16.

En application des articles L.5721-4 et L.3131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent acte est exécutoire de plein droit dès qu'il a été procédé à sa publication « ou affichage » et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.